

N°DCA-2022-031

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
12
- Pouvoirs :  
3
- Votants :  
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**

Le 02 juin 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur Nicolas BERTRAND.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur Nicolas BERTRAND, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Dominique TESSIER.  
MM. Bastien CORITON, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléant**

M. Jean-Michel MAUGER.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Patrick D'ANGELO, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

M. Didier TERRIER à Monsieur Julien DEMAZURE.

M. Olivier BUREAUX à Madame Virginie LUCOT-AVRIL.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK.

MM. Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY – représenté, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Toutes	Tous	Tous

\*

\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-5, R2311-11 et suivants,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n°DCA-2022-030 portant approbation du Compte Administratif 2021 (votée à cette même séance).*

\*

\* \*

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Le Conseil d'administration vient d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021.

Il convient donc d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement en sachant :

- 1) qu'il convient, en priorité, d'affecter en réserve obligatoire (au compte 1068) une somme au moins égale au déficit d'investissement constaté ;
- 2) que le reliquat peut être affecté librement : en tout ou partie, il est soit reporté en recettes de fonctionnement (au compte 002), soit affecté en investissement en réserve complémentaire pour financer de nouvelles dépenses (au compte 1068).

La section d'investissement présente un excédent de financement ; il n'y a donc pas de réserve obligatoire à constituer au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Cependant, le Service souhaite de manière volontaire affecté une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Ainsi, le solde de la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 13 255 449,70 €.

Il est proposé d'affecter 1 400 000,00 € au compte 1068 afin de constituer une réserve complémentaire en section d'investissement et conformément à la délibération n°DCA-2020-033 en lien avec la stratégie de financement de la Nouvelle Politique Immobilière. Le solde porté au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » s'élève à 11 855 449,70 €.

Par ailleurs, le résultat à reprendre en section d'investissement du budget principal 2021, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », s'établit à 11 606 818,05 €.

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2021 du budget principal comme suit :

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	Sans objet
Affectation complémentaire	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 400 000,00 €
Investissement	001 – Solde de la section d'investissement reporté	11 606 818,05 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>13 006 818,05 €</u></b>
Fonctionnement	002 – Résultat de fonctionnement reporté	11 855 449,70 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 855 449,70 €</b>

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser (1 003 328,00 €), l'excédent permettant de contribuer à l'équilibre de la section d'investissement du budget principal supplémentaire 2022 est limité à 10 603 490,05 €.

<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2021</b>	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	- 1 003 328,00 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget supplémentaire.

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 07/06/2022  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220607-DCA-2022-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022  
Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

